VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 13 juillet 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, ~~Françoise LEONARD~~ et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Kévin PIRARD, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, ~~Florence HALLEUX~~, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, ~~Kévin GOOSSENS~~, Caroline LOMBA, ~~Emmanuelle JACQUES-STORME~~, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS et Hugues DOUMONT, Conseillers communaux ;

M. Pascal TERWAGNE, Directeur général f.f.

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

15. OBJET : Interpellation de Monsieur le Conseiller Jawad TAFRATA : « *Structure, développement et extension des zonings industriels de la Houssaie et MECALYS* »

Monsieur le Président Philippe RASQUIN cède la parole à Monsieur le Conseiller Jawad TAFRATA pour le développement de l'interpellation qu'il a déposée intitulée : **« *Structure, développement et extension des zonings industriels de la Houssaie et MECALYS* ».**

Monsieur le Conseiller Jawad TAFRATA donne une lecture intégrale du texte de l'interpellation qu'il a faite parvenir au Collège communal, dans les termes suivants :

« Cher Collège,

Qu'il me soit possible, de vous interpeler, à ce jour, au sujet de la structure, du développement et de l'extension des zonings industriels de la Houssaie, et Mecalys.

Dans le contexte actuel de la crise Covid, il est essentiel, voir vital de scruter avec intérêt et prudence, l'évolution des chiffres économiques dans l'horizon des prochaines semaines, mois et années.

Jusqu'à présent, le bilan pour la Wallonie reste peu reluisant. Nous le savons, tous, et toutes. Notre région se cherche encore et notre structure industrielle peine à se reconvertir. Le secteur économique wallon n'est pas autoportant et reste tributaire de transfert du Nord vers le sud. Or,.....il ne peut y avoir d'oasis social dans un désert économique.

En terme de disparités régionales, l'écho publiait les derniers indicateurs de début 2020 (avant la crise sanitaire) ... je retiens entre autres ... les disparités en terme de taux de chômage (par rapport à la population active) de 12. % en Wallonie, contre 5.7 en Flandre.

On le sait, le chômage est une problématique éminemment complexe qui , procède d'énormément de facteurs. C'est la quadrature du cercle ... d'une équation à plusieurs inconnues... qui ne dépend pas uniquement de l'offre d'emploi ..... On pourrait citer d'autres vecteurs, comme l'éducation, le niveau de formation, la politique de réinsertion sociale ou post-carcérale.. Un ensemble d'élément qui peut sortir du champ d'action de la commune.

Et pour Andenne ?

La tendance est très positive et en constante évolution.. Andenne comptait encore en 2009 un taux de chômage de 13.63 pourcent ... aujourd'hui nous sommes en dessous des 8 pourcent. Il faut plus que jamais continuer à accompagner cette évolution économique en veillant à fournir un cadre géographique propice à l'emploi ....

Nous avons le devoir moral, en tant membre du conseil communal d'être les premiers ambassadeurs des atouts de notre ville. Accueillir les investisseurs à bras ouvert pour autant que leur projet s'inscrive en harmonie avec les différents parties prenantes (les citoyens, fermiers, cadre écologique).

Oui, j'insiste nous devons être les ambassadeurs de nos atouts, et il y en a beaucoup.

Ô Andenne, ô mère chérie... tu es si attractive ... oui Andenne occupe une position centrale en Wallonie à mi-chemin entre Namur et Liège.. Elles est multimodale par sa proximité avec la Meuse et ses zones portuaires, son réseau ferroviaire dense, sa proximité avec les aéroport de Liège et Charleroi et proximité avec les 3 grand axes autoroutiers (e40 , e42 et e411).... Sans oublier les incitants financiers : avec le prix compétitif des terrains..

Dans cette optique, je porte au collège plusieurs interrogations précises :

Quelle est - le taux d'occupation effectif

-le taux d'option prise
-le pourcentage encore libre des terrains des deux zonings (la Houssaie et Mecalys) et de leur extension?

J'aurai voulu connaître aussi le délai moyen entre le moment où l'on rentre un dossier d'extension d'une zone économique et l'inauguration d'une première entreprise sur cette zone d'extension ?

Je pose cette question, qui m'apparaît primordial car il est essentiel de s'inscrire dans une démarche de court et moyen mais également de long terme.

Etre visionnaire est un art, et je questionne le collège sur sa stratégie de long terme .Quel est sa stratégie de développement pour les années à venir ? D'autres projets en chantier. Lesquelles ?

Car anticiper ... C'est lire aujourd'hui un livre qui s'écrira demain ... »

Monsieur le Président cède ensuite la parole à Monsieur le Bourgmestre en vue de la réponse à cette interpellation.

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre, remercie, en préambule, Monsieur TAFRATA pour son interpellation.

Monsieur le Bourgmestre expose que le Bureau économique de la Province de NAMUR a établi un document récapitulatif du taux d'occupation des zonings de la Houssaie et de Mécalys.

Ce document est extrêmement encourageant et dément les informations précédemment communiquées quant au taux de remplissage de ces zones d'activités économiques.

Il s'agit d'un courriel de Monsieur Daniel ANDRE, Conseiller d'entreprise auprès du BEP du mercredi 1er juillet 2020.

Ce document reprend une situation actualisée de l'état de commercialisation des terrains sis dans le périmètre des deux zones d'activités de Mécalys et de la Houssaie.

Ce document reprend la liste des dossiers à l'instruction, arrêtée au mois de juin 2020.

En ce qui concerne la ZAE de la Houssaie, sur une superficie totale de 989 ares dont 262 ares d'équipements, 410 ares sont d'ores et déjà occupés et 275 ares font l'objet d'option. Il ne reste plus que 42 ares libres.

En ce qui concerne le parc de Mécalys, sur une superficie totale de 4.621 ares, dont à déduire 1.036 ares d'équipements, 771 ares sont occupés, 1.246 ares font l'objet d'option. Il ne reste que 468 ares à disposition des entrepreneurs.

Le document récapitulatif établi par le BEP a déjà été transmis à l'attention de Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Monsieur le Bourgmestre précise qu'un délai de plus ou moins 3 ans est observé entre les premières marques d'intérêt des candidats investisseurs et l'inauguration de leur bâtiment, compte tenu des démarches préalables à l'obtention des permis.

Monsieur le Bourgmestre signale qu'en date de ce 7 juillet, Monsieur le Fonctionnaire délégué a délivré un permis à BPOST permettant l'ouverture d'un centre de distribution de colis accueillant 110 travailleurs.

Les deux parcs d'activités économiques sont par conséquent proches de la saturation. Il ne reste quasi rien à la Houssaie où 14 lots ont été réservés, tant qu'à PETIT-WARET, 17 lots ont été réservés sur ANDENNE et 16 sur FERNELMONT.

Il est rappelé qu'une priorité est donnée aux implantations sur le territoire de la commune de FERNELMONT, dans un premier temps.

Monsieur le Bourgmestre estime que la commercialisation des zones d'activités économiques constitue une *« success story »* qui explique que les 3 communes concernées aient demandé l'extension de la zone d'activité économique.

Monsieur le Bourgmestre expose que seules deux réclamations sont parvenues au cours de l'enquête publique. L'une émane d'ASPIRAVI, l'autre d'une personne privée visiblement induite en erreur par les informations erronées précédemment communiquées quant au taux de commercialisation desdites zones d'activités économiques.

Monsieur le Bourgmestre rappelle que le Collège communal et le Conseil communal oeuvrent conjointement en vue du développement économique d'ANDENNE.

Monsieur le Bourgmestre rappelle qu'un dossier a été proposé au Ministre BORSUS pour privilégier les activités économiques innovantes dans le cadre de la ZAC d'Anton.

Le BEP travaille actuellement un projet qui vise à privilégier la transition et la recherche et développement.

Monsieur le Bourgmestre expose que notre économie est en transition et que de nouveaux métiers vont émerger.

Dans ce contexte, le Collège entend revenir prochainement au Conseil communal avec des propositions d'investissement énergétiques en vue de promouvoir l'électricité décarbonnée. Il se réfère à l'ouvrage de Monsieur Jacques ATTALI, publié sous le titre *« L'économie de la vie »*, en vue de souligner ces nécessaires mutations.

Monsieur le Bourgmestre réitère ses remerciements à l'attention de l'ensemble du Conseil communal quant au soutien apporté à l'extension des zones d'activités économiques précitées.

Monsieur le Conseiller TAFRATA réplique que le développement économique doit également être étudié en partenariat avec le FabLab, en s'inspirant de l'expérience namuroise.

Monsieur le Bourgmestre expose qu'il est ouvert à toute idée de développement et rappelle la nécessité de s'inscrire dans le cadre de projets européens subsidiés.

Monsieur le Conseiller Philippe MATTART précise que le groupe AD&N a toujours soutenu le développement économique d'ANDENNE et remercie l'interpellant pour son interpellation qui a permis d'obtenir des réponses à des questions précédemment posées par le groupe AD&N.

Il souligne toutefois la nécessité pour la Ville d'ANDENNE de demeurer humble relativement aux chiffres du chômage cités dans l'interpellation.

Monsieur le Conseiller MATTART expose que les chiffres du Forem sont différents des chiffres évoqués par l'interpellant.

Il se réfère davantage au taux de demandeurs d'emploi, ou encore au taux d'indicateurs d'emploi.

Or, ces taux démontrent que la Ville d'ANDENNE est en recul au regard des taux moyens de l'arrondissement. Ainsi, par rapport aux données de 2016, le taux de demandeurs d'emploi était de

12,7 et passe à 11,5 actuellement en Région wallonne, tandis que pour la Ville d'ANDENNE, de 11, il passe à 13,2 pour la même période.

Monsieur le Conseiller expose que la situation en matière d'emploi s'est dégradée au regard de 2016.

Monsieur le Conseiller MATTART expose qu'effectivement, Monsieur ATTALI était précurseur de la mutation actuelle, et se référer notamment à son ouvrage *« L'homme nomade »*.

Il souligne l'acuité de cette vision au regard de la place actuellement prise par le télétravail dans le contexte de la crise Covid-19.

Monsieur le Conseiller MATTART expose qu'il ne faut par conséquent pas uniquement se réjouir du succès actuellement connu par les zones d'activités d'ANDENNE, mais également s'interroger sur les raisons pour lesquelles la Ville d'ANDENNE n'atteint pas actuellement le niveau de performance moyen de l'arrondissement.

En conséquence, il convient de se *« retrousser les manches »*.

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre, lui réplique qu'il regrette que Monsieur le Conseiller noircisse ainsi le tableau économique de la Ville d'ANDENNE.

Monsieur le Bourgmestre conteste les chiffres invoqués et considère que les données prises en compte par le Forem sont faussées.

En effet, les statistiques du Forem ajoutent aux demandeurs d'emploi indemnisés certains demandeurs de formation ou encore des bénéficiaires du RIS, tels les étudiants.

En outre, l'on ne peut comparer des communes rurales aux communes industrielles en reconversion, telle la Ville d'ANDENNE.

Monsieur le Bourgmestre prend l'exemple de GESVES où il y a peu d'activités mais peu de chômeurs. Il souligne que le développement des zones d'activités sur le territoire de la Ville d'ANDENNE va bénéficier à d'autres communes de l'arrondissement.

Monsieur le Bourgmestre rappelle la reconversion industrielle de la Ville d'ANDENNE au travers des succès actuels, telles les entreprises PURATOS et Père Olive, ainsi que le concours apporté par le Port autonome de NAMUR et le Bureau Economique de la Province dans le développement de ces zones d'activités économiques.

Il expose que la Ville estime avoir fait tout ce qu'elle devait faire en matière de développement économique et regrette cette guerre des chiffres.

Monsieur le Conseiller Philippe MATTART réaffirme le bien fondé des chiffres pris en considération par le Forem.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il n'y a aucun sens de prendre en considération les aides accordées aux étudiants dans le cadre de ces comparaisons.

Monsieur le Conseiller SERMON souhaite intervenir et rappelle que le groupe AD&N a également toujours soutenu le développement économique.

Il conteste avoir affirmé que les zones d'activités économiques étaient peu attractives.

Monsieur le Conseiller SERMON expose toutefois que les chiffres dont il a fait état sont issus du dossier de présentation de la demande de révision du plan de secteur.

Il résulte de ces documents que les taux d'occupation sont de 16,33 % et de 19,99 % en option, ce qui représente au global 36 % de taux de saturation.

Monsieur le Conseiller SERMON rappelle que le groupe AD&N a également toujours soutenu les demandes de subvention formées de la Ville d'ANDENNE auprès de l'Union Européenne.

Il signale qu'un nouveau plan est actuellement sur la table, comprenant deux axes, d'une part la transition écologique (plan « Green »), et d'autre part la transition numérique.

Il s'agit de deux chevaux de bataille de la Commission européenne.

Monsieur le Conseiller SERMON se tient à la disposition du Collège communal pour tout projet de la Ville d'ANDENNE qui s'inscrirait dans cette dynamique.

Monsieur le Bourgmestre remercie Monsieur le Conseiller SERMON pour le caractère constructif de sa réplique.

Il précise que la Ville d'ANDENNE est attentive à faire émerger des projets concrets pouvant s'inscrire dans les appels à projet de l'Union Européenne, notamment en matière énergétique. Ces projets seront toutefois centralisés comme auparavant par le Bureau Economique de la Province et remercie Monsieur SERMON pour l'aide proposée.

Madame la Conseillère LOMBA souhaite que les interpellations des Conseillers de la majorité visent à formuler des nouvelles propositions au Collège communal, plutôt que d' *« auto-louanger »* le Collège.

En clôture de cette interpellation, Monsieur le Président RASQUIN retient les chiffres encourageants de la commercialisation des deux zones d'activités économiques communiquées par Monsieur le Bourgmestre en séance.

Il décide ensuite de clore la séance publique et de prononcer le huis clos.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL F.F., **LE BOURGMESTRE,**

VILLE D'ANDENNE NAMUR

P. TERWAGNE **C. EERDEKENS**